

le Tambour du village

Septembre 2013





Bulletin municipal

Vaux en Amiénois et Frémont





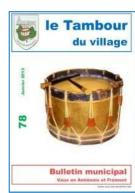
pages



Pour fêter ses 30 ans le Tambour change de 'look'. 1983-2013

N°79 septembre 2013

	P - 9 - 0
Editorial	3
Le coin du maire	4
Les maires de Vaux	5
Vaux	6
Frémont	7
Villes et villages fleuris	8-9-10-11
Réunions du Conseil municipal	12-13-14-15-16- 17-18-19-20
SMITOM	21
Traditions d'ici	22
Diplômes, mariages, naissances	23
Rappel	24
Le coin des écoliers	25
Le club de gymnastique	26
Somme Numérique	27
Les employés communaux en action	28-29
Petits souvenirs	30-31
Le coin des Val'Heureux	32
Inauguration du plateau sportif	33
La Frémontoise	34
Méhari	35
Cattolica Eraclea	36
Fête communale	37
Les motards	38-39





Editorial

Le mot du Maire



Après, contrairement aux prévisions météorologiques, un été radieux, l'heure de la rentrée vient de sonner pour nous tous.

Je souhaite que chacune et chacun puisse s'épanouir dans son travail malgré une conjoncture économique difficile, en espérant bien sûr des jours meilleurs.

Par la même occasion, je tiens à féliciter tous les jeunes du village qui ont obtenu un diplôme à la fin de l'année scolaire 2012-2013, sans oublier notre équipe d'enseignants qui est extrêmement performante et dispense un enseignement d'excellent niveau.

Regroupées en SISCO, nos deux communes, St VAST-en-CHAUSSEE et VAUX-en-AMIENOIS, mettent à la disposition des enfants des locaux de qualité et misent sur leur avenir en développant au maximum les nouvelles technologies. (tableau blanc interactif pour chacune des 4 classes, des ordinateurs dernier cri ainsi que des tablettes tactiles en nombre important).

D'autre part, c'est avec un grand plaisir que je vous annonce un débit internet très performant en Septembre ou Octobre 2014 puisque nous passerons de 0,512 à 10 méga octets, soit un débit 20 fois plus puissant. Mr Marc VIGNOLLE et moi-même avons multiplié les réunions et avec le concours efficace de Mr MANABLE Président du Conseil Général et Mr DEFLESSELLE Président les Com de Com BO-CAGE-HALLUE.

Le Tambour, Bulletin d'informations municipales Directeur de la publication : Daniel LELEU

Rédacteur en chef : Alain CAUSSIN

Membres du comité de rédaction : les membres du Conseil

municipal ainsi que,

Jocelyn NOURTIER et Joëlle CHADAL eMail: tambour@vaux-en-amienois.net

Cette grande évolution a pu aboutir, pour le bien-être des entreprises et des particuliers qui vont bénéficier de ce bel outil dans un délai vraiment raisonnable.

Comme une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, j'ai inscrit notre village pour le concours des villes et villages fleuris 2013. Notre première participation remonte à 3 ans ; l'an dernier, nous avons déjà eu une distinction particulière puisque le jury départemental nous avait octroyé le titre de village fleuri avec félicitations du jury. Cette année pour la première sélection (dossier officiel ci-joint) le jury local Val de Somme, Bocage-Hallue nous a présenté au concours départemental 2013 en 2ème catégorie (communes de 301 à 1000 habitants).

Le 19 Juillet 2013, notre village a reçu la visite des personnalités départementales et décroché le titre de village « Au Fleurissement remarquable pour les moins de 1000 habitants.

De ce fait, nous sommes qualifiés cette fois par le JURY REGIONAL qui nous rendra visite en 2014 afin, peut-être d'obtenir une fleur.

Ce 19 Juillet en soirée, notre village est passé aux actualités régionales de FR 3 à l'occasion de ce concours.

Il faut savoir qu'un village qui obtient une Fleur voit les propriétés prendre de la valeur.

Nos deux employés communaux ont donné de leur personne pour être prêts au jour J de la visite, mais il serait souhaitable de constituer un noyau d'habitants susceptible de prêter main forte ponctuellement à notre personnel pour embellir encore davantage notre cadre de vie.

Depuis la parution du dernier Tambour, la commune a réalisé des travaux à mes yeux importants et vous pourrez en voir le descriptif dans les pages suivantes.

C'est bientôt l'ouverture de la chasse qui coïncide avec la fête du village le dimanche 29 Septembre et je vous souhaite à toutes et à tous de profiter de ces moments de convivialité sans bien sûr oublier la traditionnelle course cycliste du samedi 28 Septembre qui regroupe chaque année une soixantaine de participants dans la pure tradition valoise depuis des décennies.

Pour en terminer avec ces propos, le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter une excellente année 2013-2014.

Cordialement le Maire

Daniel LELEU





Le coin du Maire



Informations Municipales RAPPEL

La **décharge municipale est ouverte** le premier samedi du mois de 10 H à 12 H et sera tenue par Florent LAVISSE, notre employé municipal.

Locations: Salle des Fêtes (85 €), Chapelle de Frémont (75 €) uniquement aux habitants du village électricité en sus.

Silence on se repose

Chacun de nous émet des bruits qui peuvent incommoder le voisinage. Les outils que nous employons sont facteurs de nuisances sonores (tronçonneuse, tondeuse et outils de bricolage).

Sachez qu'un arrêté, pris le 04 février 1991, par le préfet de Région de Picardie, réglemente l'usage de certains outils susceptibles, par leur intensité sonore, de causer une gêne pour le voisinage.

Ainsi, les travaux bruyants ne peuvent être effectués qu'à certaines heures:

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 L'application de cet arrêté dépend de la bonne intelligence de voisinage, il ne sera jamais utilisé si entre

Il fallait le faire

Le PLU, Plan local d'Urbanisme, dont la compétence a été reprise par la communauté de commune Bocage-Hallue, est pratiquement terminé.

Une borne d'incendie a été posée devant la ferme du Rénoval à Frémont.

L'entreprise de BTP de monsieur Boufflet de Frémont a posé la dalle en béton à la salle des fêtes et a procédé à l'aménagement de terrain Fontaine que la commune vient d'acquérir.

L'entreprise Mille a posé le carrelage et également effectué le démoussage de la toiture de l'église.

L'entreprise NORMIVER a posé les fenêtres et les portes-fenêtres à la mairie, la salle des fêtes et la chapelle de Frémont.

Daniel LELEU

Mairie

Permanence Mardi & Vendredi 17H30/19 H



Adresses mail

mairie.vaux-en-amienois@laposte.net mairie@vaux-en-amienois.net

Téléphone

03 22 51 99 19

Fax

03 22 51 89 83





Rappel

Les réunions du Conseil Municipal sont publiques et ouvertes à tous les administrés.

Votre présence est bienvenue, sous réserve de ne pas perturber le bon déroulement de la séance.











Les Maires de VAUX (1791-2008)

Années 1700

1791 Mr. PETIT

Années 1800

1810-1815 Mr. FOUQUET

1815-1850 Mr. ROUILLARD

1850-1873 Mr. BERNARD

1873 Mr. HERBET

1873-1877 Mr. O. VAST

1877-1892 Mr. Eugéne RIQUIER

1892-1901 Mr. Th. DEPARIS

Années 1900

Mr. Moïse DELAPORTE

1901- Mr. Emile RIQUIER

(Chevalier de la Légion d'Honneur

Professeur au lycée Louis le Grand Paris)

Mr. DEGOUVE

Mr. DUCATEL

1951 Mr. Joseph JARRAUD

Mr. DUCATEL

Mr. Roger DELHOMEL

1963-1965 Mme. Laure FONTAINE

Mr. Joseph JARRAUD

1972 Mr. Roger CRETEL

1983 Mr. André GOIDIN

1989-2001 Mr. Jean FAUQUEMBERGUE

Années 2000

2001-2008 Mr. Philippe GAMBIER

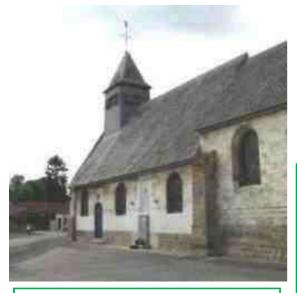
2008 Mr. Daniel LELEU

Toute info complémentaire est bienvenue.

Jocelyn NOURTIER



Vaula en





VAUX EN AMIÉNOIS

FRÉMONT

Notre petit village de Vaux en Amiénois abrite une église du XVIe siècle, l'église Saint Firmin. Le chœur date du XVIIe siècle et l'ajout d'une sacristie ainsi que l'agrandissement de la nef ont été réalisés lors de rénovations au XIXe siècle.

Au hameau de Frémont se trouve la chapelle Saint Pierre qui date de 1799 avec une façade en briques de style néogothique. (source Guide touristique Corbie Bocage

3 Vallées)

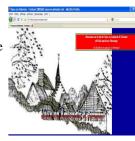
SAMU	
Police	
Pompiers	
Accueil sans abri	115
Le numéro d'urgence Européen	112
Gendarmerie de Villers-Bocage	
Violences conjugales info	
SOS Enfance Maltraitée	119
SOS Enfance en Danger	
SOS Violences Femmes (Amiens)	
SOS Médecins (Amiens)	
Centre Anti-Poisons	
Sida Infos Service	08.00.84.08.00
Drogues Infos Service	
Ecoute Alcool	
Tabac infos Service	39.89
Allô Service Public (renseignements admin)	
Horloge parlante	
Météorologie Départementale	2.50 ou 08.99.71.02.80
Vol et perte de chéquier	
Vol et perte de carte bancaire	
E.D.F. (dépannage)	
G.D.F (dépannage)	08 00 47 33 33

Site internet

www.vaux-en-amienois.net

Ce site est fait pour vous, aidez nous à le faire vivre et découvrir.

Jocelyn NOURTIER webmaster@vaux-en-amienois.net







AMENAGEMENT DE LA PLACE







Le calvaire dont la base en acier était rongée par le temps est tombé l'année dernière.

Les employés communaux l'ont entièrement restauré cet hiver et il vient de reprendre sa place dernièrement.

L'aire de jeux installée en Avril dernier fait le bonheur des enfants qui la fréquentent assidûment.

Le Conseil Général a décidé d'implanter des panneaux « Arrêt de bus » dans chaque Commune du département. Initiative heureuse pour notre territoire.

Cependant, cette implantation du calvaire de FREMONT nous a amenés à construire un abribus, nécessaire au bien-être des habitants.

Merci à Mr François DENDELEUX, Conseiller Municipal qui a implanté à ses frais une clôture près du terrain de jeux.

Dans un souci de sécurité et d'esthétique , le conteneur à verre est déplacé devant le château d'eau.



2013

CATEGORIE 2:

VAUX-EN-AMIÉNOIS

Très beau village picard très bien soigné et élégant que vous avez su mettre en valeur par des plantations diversifiées et adaptées à votre environnement.

Nous vous adressons tous nos compliments pour le hameau de Frémont qui est aussi bien entretenu que le village lui-même.

Continuer à fleurir le long des bâtiments.

Félicitations!

Présentation de votre commune au jury départemental du concours Villes et Villages Fleuris 2013



COMPOSITION DU JURY DEPARTEMENTAL 2013

Le jury départemental des villes et villages fleuris de la Somme est composé de 6 personnes :

- Pascal DEMARTHE, Conseiller Général du Canton d'Abbeville Sud, Président de SOMME TOURISME, Président du jury
- Jean-Jacques STOTER, Conseiller Général du Canton de Molliens-Dreuil
- Dominique CAMUS, Conseiller Général du Canton de Combles
- Antoine DESMARQUET, Président de la Société d'Horticulture de Picardie
- Virginie SCHWAL, Chargée du Fleurissement à SOMME TOURISME
- François MARIÉ, paysagiste-conseil, missionné par SOMME TOURISME



Photo Virginie SCHWAL - SOMME TOURISME-2013

FONCTIONNEMENT DU JURY DEPARTEMENTAL

Le jury départemental des villes et villages fleuris de la Somme visite les communes présélectionnées par les 9 jurys locaux : Amiens/Abbeville, Sud, Est (délégation au jury Santerre-Haute-Somme), Santerre-Haute-Somme, Pays du Coquelicot, Bocage-3-Vallées, Nord, Ponthieu et Vimeu. Chaque jury local établit un palmarès et propose au jury départemental une commune par catégorie de population. Le jury départemental établit un classement en 3 parties :

- les communes au fleurissement remarquable qui sont proposées à la visite du Jury Régional des Villes et Villages Fleuris de Picardie, pour l'attribution de la première fleur
- les prix d'honneur
- les félicitations du jury

En outre, sont attribués 5 prix spéciaux : le prix de la Société d'Horticulture de Picardie, le prix du village picard, le prix du développement durable, le prix du jardinier, le prix de la première participation.

LES EVENEMENTS EN MATIERE DE FLEURISSEMENT POUR 2013

L'événement majeur de 2013 reste sans aucun doute la présentation au Conseil National des Villes et Villages Fleuris d'un dossier de candidature au label « Département Fleuri ». La réponse à cette demande sera connue fin 2013. Ce label couronnerait plus de 20 ans d'efforts du Département de la Somme et des villes et villages fleuris en matière d'embellissement des espaces publics communaux. En 2013, 193 communes de la Somme se sont inscrites au concours départemental de villes et villages fleuris. Ces chiffres doivent progresser car notre département compte encore beaucoup de communes susceptibles de s'inscrire dans cette dynamique du fleurissement. SOMME TOURISME compte sur vous, élus des communes, jardiniers ou bénévoles pour encourager de nouvelles communes à s'inscrire dès 2014.

LES TENDANCES QUI SE DEGAGENT

Malgré un printemps et un début d'été froids et pluvieux, les communes visitées ont su étonner les jurys par leurs créations et leur application à s'adapter à ces conditions climatiques exceptionnelles (jusqu'à 1 mois de retard de végétation). Ces conditions météorologiques difficiles ont, encore cette année, été propices aux fleurissements axés sur les plantes vivaces et les arbustes, moins sur les plantes annuelles. La fin de mandat des équipes municipales et les difficultés économiques actuelles n'ont pas enlevé l'entrain des villes et villages à entretenir les massifs existants et planter de nouvelles réalisations. De très gros efforts ont été réalisés dans les communes pour la diminution, voire la suppression des produits phytosanitaires. Enfin, le jury départemental a retrouvé avec plaisir des communes qui s'étaient mises en retrait pendant quelques années, et qui renouent aujourd'hui avec la dynamique du fleurissement.

Le jury départemental félicite toutes les communes participantes : elles sont toutes des exemples remarquables d'embellissement d'espaces publics, pour le bien être des populations et des visiteurs de notre département.



CONTEXTE PAYSAGER

Petite commune agricole de l'Amiénois, Vauxen-Amiénois est située dans les plissements agricoles et forestiers du Plateau-picard-Nord. Plateau entrecoupé de vallées sèches, les boisements ponctuent régulièrement le paysage cultivé. L'agglomération est scindée en deux parties: Vaux et Frémont. La municipalité a réalisé d'importants aménagements paysagers il y a quelques années dans le village de Vaux.



Photo Virginie SCHWAL - SOMME TOURISME-2013

ESPACES VERTS ET FLEURISSEMENT

Le village de Vaux est particulièrement soigné, grâce aux aménagements paysagers qui concernent son centre et quelques rues. Le village est verdoyant grâce à des accotements réalisés en herbe. Les Tilleuls palissés de la rue principale sont désormais mis en forme. La technicité des jardiniers a été remarquée et appréciée par le jury départemental.

ENVIRONNEMENT

La Municipalité de Vaux-en-Amiénois utilise les paillages pour limiter le désherbage et les arrosages des massifs. Elle récupère l'eau de pluie pour les arrosages. La municipalité n'utilise presque plus de produits chimiques herbicides.

CADRE DE VIE ET IDENTITE COMMUNALE

L'identité de Vaux en Amiénois a été particulièrement bien restaurée avec les travaux menés suite à une étude paysagère. Le chemin du tour de ville est préservé. Les réseaux aériens sont en cours d'effacement. Les buses fleuries de Frémont ne sont pas adaptées à l'esthétique du fleurissement communal.

IMPLICATION DE LA POPULATION DANS LE FLEURISSEMENT

Des actions avec les écoles ont été mises en place. La commune organise un concours des maisons fleuries.

QUELQUES RECOMMANDATIONS DU JURY

Le jury départemental recommande la mise en place d'opérations d'animation avec la population : c'est un point essentiel pour l'obtention de la première fleur (concours, conférences, bourses aux plantes, club jardinage, etc). Les potences et arrières de panneaux de signalisation pourraient être mise en couleur (choix d'une seule couleur pour tout le mobilier urbain communal). Il en va de même pour l'armoire téléphonique située dans la rue principale. Les entrées de villages doivent être marqués par des plantations colorées près des panneaux d'entrée et de sortie (association d'arbustes, plantes vivaces et plantes grimpantes). Après les travaux d'enfouissement des réseaux engagés à Frémont, il faudrait envisager un fleurissement « participatif » à Frémont, où les habitants seraient associés à l'entretien des empochements fleuris situés devant chez eux. Bien sûr, les buses en béton fleuries situés à Frémont mériteraient d'être enlevées. La mise en œuvre de bacs de récupération de l'eau de pluie serait un plus environnemental pour la politique communale de fleurissement. L'aire de jeux mériterait de recevoir des plantations d'arbustes et de plantes vivaces colorées, qui « casseraient » la rigidité de la structure métallique. Place de l'Epinette, la plantation de pommiers et d'aubépines en haute tige viendrait agrémenter l'espace.

IMPRESSIONS GENERALES DU JURY DEPARTEMENTAL

Vaux-en-Amiénois a savamment cultivé son fleurissement depuis plusieurs années, grâce à de lourds travaux d'aménagement et à l'embauche de jardiniers compétents. Le fleurissement est désormais « mûr » pour être présenté à la première fleur. La participation accrue des habitants devra être promue. Bravo!

CLASSEMENT DE LA COMMUNE DANS LE PALMARES DEPARTEMENTAL

Commune au fleurissement remarquable.

Proposée à la visite du jury régional pour attribution de la première fleur

SOMME TOURISME-Jury départemental des Villes et Villages Fleuris-Compte-rendu-juillet 2013 - 25





Concours Villes et Villages fleuris de la Somme

Palmarès départemental 2013



1^{ère} catégorie

Communes de moins de 300 habitants

Fleurissement remarquable

(par ordre alphabétique)

Bussy-les-Poix *
Domesmont *

Foucaucourt-Hors-Nesle * 1^{ère} fleur en 2014

Laucourt *
Omiécourt *

* Communes proposées au jury régional pour la 1^{ère} fleur en 2014

Prix d'honneur

1) Yaucourt-Bussus

2) Bécordel-Bécourt

Prix de la Société d'Horticulture de Picardie

Omiécourt



2^{ème} catégorie

Communes de 301 à 1 000 habitants

Fleurissement remarquable

(par ordre alphabétique)

Le Bosquel * Vaux-en-Amiénois *

* Communes proposées au jury régional pour la 1^{ère} fleur en 2014

Prix d'honneur

1) Grouches-Luchuel

2) Long

3) Mailly-Maillet

Félicitations du jury

(par ordre alphabétique)

Aigneville

Etricourt-Manancourt

Neufmoulin

Pierrepont-sur-Avre

Prix du Village Picard

Mailly-Maillet

Prix de la 1ère participation

Aigneville

Réunions du Conseil municipal

Séance du 13 décembre 2012

Le conseil municipal de Vaux en Amiénois légalement convoqué le 07 décembre 2012, s'est réuni en séance ordinaire, le treize décembre deux mille douze, sous la présidence de Monsieur Daniel LELEU, maire.

Présents: Mmes ACUNA, CHANEL, PATTE

M. BOIDIN, CAUSSIN, DENDELEUX, POUSSART, PREVOT, WERMERT

Absents excusés: M TARRATTE donne pouvoir à Mme CHANEL

Délibération transfert de compétence

Assainissement collectif et non collectif

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, par délibération en date du 22 novembre 2012, le conseil communautaire propose aux communes membres que les compétences de la communauté de communes soient étendues aux compétences facultatives suivantes :

Assainissement collectif

La création, l'entretien et la gestion des installations et réseaux usées sont déclarées d'intérêt communautaire.

Assainissement non collectif

Ajout au texte arrêté le 7 février 2011 : « Elle assure, à la demande du propriétaire et à ses frais, les études et les travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif diagnostiquées prioritaires par le SPANC au regard d'un impact sanitaire et/ou environnement avéré ».

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir longuement délibéré, le conseil municipal de Vaux en Amiénois délégue par 05 voix POUR, 02 voix CONTRE et 04 ABSTENTIONS que les compétences de la communauté de communes soient étendues aux compétences énumérées par le maire, et autorise le Président de la Communauté de Communes de Bocage Hallue à solliciter l'arrêté de Monsieur le Préfet pour la modification des statuts sous réserve de l'obtention de la majorité définie à l'article L.5211-5 du CGCT

- <u>P.L.U. intercommunal</u>: Monsieur le Maire informe les conseillers que, par délibération en date du 22 novembre 2012, le conseil communautaire propose aux communes membres que les compétences de la communauté de communes soient étendues aux Compétences facultatives suivantes :



« Elaboration, réalisation, modification et révision de documents d'urbanisme »

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir longuement délibéré,

le conseil municipal refuse de déléguer par 03 voix POUR, 08 voix CONTRE la compétence : « Elaboration, réalisation, modification et révision de documents d'urbanisme » à la communauté de communes de Bocage-Hallue à compter du 1^{er} janvier 2013.

- <u>Scolaire</u>: Monsieur le Maire explique aux conseillers, que la communauté de communes souhaitait que les compétences scolaires leurs soient transférées lors d'une réunion du bureau communautaire du 22 novembre 2012, mais les délégués du bureau ont votés contre ce transfert de compétences. Les conseillers après avoir entendu cette explication sont contre ce transfert de compétence scolaire.

2) Vente de la parcelle ZO 17 de 11975 m² à la C.C.O.A.

Monsieur le Maire fait savoir que la parcelle communale située sur le territoire de Saint Sauveur aux « bornes du temps » est mise en vente, et que la commune ne va pas tarder à percevoir cette recette.

Achat du terrain de Monsieur Fontaine

Monsieur le Maire fait savoir que Monsieur Fontaine est toujours vendeur de son terrain situé à côté de la salle des fêtes, envers la commune cet achat sera compensé par la vente de la parcelle communale de Saint Sauveur.

Questions diverses

Il est précisé que suite aux courriers adressés aux agriculteurs par la Mairie, concernant l'entretien et la responsabilité des voiries, il n'y a aucun problème à celui-ci mais il a été omis deux agriculteurs à savoir M. GOURGUECHON Benoît et M. QUIGNON Philippe, Monsieur le Maire fait savoir que cela sera rectifié dès la semaine prochaine.

Il est fait savoir que le chauffage à l'église est défectueux, et qu'une messe aura lieu en février 2013, Monsieur le Maire rappelle que la Société Poirel a fait le nécessaire et que si problème il y a, c'est récent.

Une réunion espaces verts aura lieu le mercredi 23 janvier 2013 à 18 h 30.

Monsieur Letailleur souhaiterait savoir ce qu'il en est du jardin communal, les conseillers lui indiquent que celui-ci sera entretenu par un gazon et un fleurissement.

Fin de séance : 22 h 45.



Séance du 08 mars 2013

Le conseil municipal de Vaux en Amiénois légalement convoqué le 1^{er} mars 2013, s'est réuni en séance ordinaire, le huit mars deux mille treize, sous la présidence de Monsieur Daniel LELEU, maire.

Présents: Mmes ACUNA, PATTE

Ms. BOIDIN, CAUSSIN, DENDELEUX, POUSSART, PREVOT, TAR-RATTE, WERMERT

Absents excusés: Mme CHANEL donne pouvoir à M. TARRATTE

Devis estimatif de l'installation d'un poteau d'incendie

Monsieur le Maire donne lecture du devis par l'agence Veolia tributaire du réseau d'eau et défense incendie, concernant l'installation d'un poteau d'incendie route de Bertangles face à la Ferme Falampin, d'un montant de 4 222, 61 euros H.T.

Les conseillers après avoir entendu lecture du devis donne un avis favorable à l'unanimité pour les travaux à réaliser pour l'installation d'un poteau d'incendie de diamètre 100mm route de Bertangles à Frémont

Problème facture EDF chapelle de Frémont

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune a reçu une facture EDF pour la chapelle de Frémont d'un montant de 7739, 33 euros, la consommation d'électricité de mars 2012 est de 0 KWh et mai 2012 une consommation de 67 483 KWh, d'où notre incompréhension de cette consommation étant donné que la chapelle était fermée (plus d'école et pas de location). Monsieur le Maire fait savoir qu'il essaye de savoir comment cette consommation à pu être réalisée auprès des services d'EDF et personne n'est capable de nous expliquer ce problème.

Les conseillers après avoir entendu l'état de la facture EDF pour un montant de 7739,33 euros alors que la chapelle était inoccupée décident à l'unanimité de ne pas régler cette facture, et souhaitent que ce problème soit vite résolu.

Projet d'investissement de tables et de chaises salle des fêtes de Vaux

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a reçu une proposition de déstockage concernant des tables et des chaises pour la salle des fêtes de Vaux, soit 13 tables pour 861, 25 € ht au lieu de 1 378 € ht, 100 chaises pliables pour 2 125 € ht au lieu de 3 400 € ht, et deux range-vélos pour 184 € ht à installer au terrain multisports

Les conseillers après avoir entendu les devis font savoir qu'il n'est pas nécessaire de renouveler les tables et chaises de la salle des fêtes de Vaux, et votent à l'unanimité contre cette achat, et votent pour l'achat des deux range-vélos.

Changement de photocopieur

Monsieur le Maire indique aux conseillers qu'il a reçu deux propositions concernant le changement du photocopieur, il précise que le contrat actuel avec la société SERIANS est à échéance au 13 avril 2014 et que si l'on garde le même fournisseur il s'agit d'un remplacement par du matériel neuf le solde de la location sera pris en charge par SERIANS, et si la commune décide de retenir la société IDF celle-ci devra prendre en compte le solde de la location soit 2 880 euros à régler à la société SERIANS mais ce solde n'apparaît pas sur le devis de IDF, l'installation du photocopieur est offerte par les deux sociétés. La location chez IDF est un peu moins chère de 78 euros par trimestre mais le coût de la copie couleur ou noir et blanc est un peu plus élevé chez IDF soit:

	IDF	SERIANS
Copie noir & blanc	0,0055	0,005
Copie couleur	0,055	0,05

Les conseillers après avoir entendu lecture des deux devis ne souhaitent pas changer pour le moment le photocopieur étant donné que la location de celui -ci se termine le 13 avril 2014, des devis plus détaillés peuvent être redemandés, mais la question du changement du photocopieur sera débattue lors d'une prochaine réunion.

Questions diverses

Monsieur le Maire fait savoir aux conseillers que la consommation de chauffage à l'école est très importante, il a été constaté que le premier trimestre 2013 en dépense de gaz équivaut à l'année 2012, lors d'une visite
des classes pendant les vacances scolaires le chauffage n'était pas
éteint, et lors des périodes scolaires les fenêtres sont ouvertes en hiver alors que le chauffage est à son maximum, le maire donne lecture
d'un devis pour l'installation d'un correcteur d'ambiance d'un montant de
603, 98 euros ttc.

Les conseillers après avoir entendu les explications concernant cette consommation de gaz pour l'école et lecture du devis et après en avoir débattu, font savoir qu'ils sont favorable pour la pose d'un correcteur d'ambiance afin de pallier à ces dépenses excessives et de faire une note aux instituteurs afin qu'ils baissent les thermostats au lieu d'ouvrir les fenêtres et que le soir après la fin des cours qu'ils mettent les radiateurs au minimum.

Monsieur le Maire prend note des propositions et va prendre rendez vous avec l'architecte et la société Dambreville qui a installé la chaudière pour voir la solution adéquat à ce problème

Monsieur le Maire donne copie du courrier de M. et Mme Delanchy, après en avoir pris lecture, les conseillers décident d'aller voir sur place pour constater les arbres communaux qu'il y aurait à élaguer ou couper, il est également décidé de se renseigner auprès des services compétents afin d'avoir les éléments nécessaires concernant la protection incendie qu'il doit être mis en place soit par le propriétaire soit par les services communaux.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'Union Départementale des Organismes de Gestion de la Somme concernant la scolarité dans des écoles privées, pour information le montant moyen forfaitaire par élève du premier niveau est de 865 euros en classe de maternelle et de 531 euros en classe élémentaire.

Les conseillers après avoir entendu lecture de ce courrier décide de ne pas participer au frais de scolarité dont les enfants fréquentent une école privée, étant donné que la commune à des écoles équipées, une cantine ainsi qu'une garderie.

Monsieur le Maire informe les conseillers que notre commune est comprise dans le rayon d'affichage de l'avis public annonçant l'ouverture de l'enquête publique prévue par la réglementation, concernant Procter & Gamble qui a présenté une demande en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une plate-forme logistique avec modification des volumes de stockage faisant évoluer le site vers le régime SEVESO seuil haut sur les parcelles cadastrées section KT 112p,90p, 104p, 106p sur le territoire de la commune d'Amiens et section ZS 69p 20, 21, 23, 24, 25, 27, 28p et 64p sur le territoire de la commune de Poulainville, avec mise en place d'une servitude publique.

Les conseillers municipaux après avoir entendu lecture de ce courrier et après en avoir délibéré votent à l'unanimité CONTRE l'exploitation par Procter & Gamble d'une plate-forme logistique avec modification des volumes de stockage faisant évoluer le site vers le régime SEVESO seuil haut. M. Poussart Michel va suivre ce dossier et participer aux différentes réunions pour faire part de notre décision.

Monsieur le Maire donne lecture du devis du feu d'artifice de la société Eurodrop pour le 14 juillet, d'un montant de 880 euros au lieu de 1004 euros, les conseillers après avoir entendu le devis donne l'accord à Monsieur le Maire pour passer la commande.



Monsieur le Maire donne lecture du devis de l'APAVE pour la vérification des jeux d'enfants installés à Vaux et Frémont, d'un montant de 554, 94 euros ttc. Les conseillers après avoir entendu lecture de ce devis donnent un avis favorable et l'accord à Monsieur le Maire pour que l'APAVE vienne contrôler les jeux d'enfants.

- M. Tarratte souhaite remercier les employés pour le déneigement, et demande si la commune a la possibilité d'acheter une lame, il est répondu que la commune a une lame mais elle ne peut pas être installée sur le tracteur communal.
- Ce même conseiller demande ce qu'il en est pour le réseau internet, étant donné que des habitants se plaignent régulièrement du débit d'internet. Monsieur le Maire fait savoir que le dossier suit son cours et que la Communauté de Communes Bocage Hallue a la compétence avec Somme Numérique.
- M. Caussin souhaite savoir s'il peut installer des panneaux indicateurs pour ses chambres d'hôtes, et s'il y a une réglementation à respecter, Monsieur le Maire fait savoir que la mairie va se renseigner.
- M. Boidin informe le conseil municipal que suite à la réunion de la commission espaces verts il a été prévu l'achat de jardinières et de tables de pique nique, le conseil municipal est favorable à cet achat mais souhaite avoir des devis.
- M. Boidin fait savoir que des gens se plaignent car un couple vient sur le terrain multisports avec un chien de race pitbull sans être tenu en laisse et sans muselière, et demande ce qu'on fait, Monsieur le Maire lui fait savoir que dès qu'il a à nouveau connaissance de cette situation il avertira à la gendarmerie qui effectuera un contrôle.

Fin de séance : 23 h 30.

Séance du 05 avril 2013

Le conseil municipal de Vaux en Amiénois légalement convoqué le 27 mars 2013, s'est réuni en séance ordinaire, le cinq avril deux mille treize, sous la présidence de Monsieur Daniel LELEU, maire.

<u>Présents</u>: Mme CHANEL

Ms. BOIDIN, CAUSSIN, DENDELEUX, PREVOT, TARRATTE, WERMERT

Absents excusés : M. POUSSART donne pouvoir à M. PREVOT Mme ACUNA donne pouvoir à M. LELEU

Absente: Mme PATTE

Vote du Compte Administratif 2012 :

Le conseil municipal procède à l'examen du compte administratif 2012 et arrête les résultats comme suit :

<u>C.C.A.S.</u>: résultat de fonctionnement : 923, 27 euros résultat d'investissement : 0, 00 euros

<u>Commune</u>: résultat de fonctionnement : 225 036, 79 euros résultat d'investissement : 21 571, 60 euros et reste à réaliser 2012 : - 142 016, 00 euros

Approbation du compte de gestion dressé par le receveur municipal, après avoir entendu lecture du compte administratif dressé par l'ordonnateur et avoir constaté la concordance entre la comptabilité du receveur et celle de l'ordonnateur, le conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2012 et le compte de gestion du receveur municipal.

Vote du Budget 2013 :

Le conseil municipal procède au vote du budget du C.C.A.S.

Section de fonctionnement

Dépenses et recettes : 1 932 euros

Section d'investissement

Dépenses et recettes : 0 euros

Le conseil municipal sur proposition du maire procède au vote du budget Communal 2013 qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses et recettes : 359 258 euros

Section d'investissement

Dépenses et recettes : 297 827 euros

et décide de ne pas modifier les trois taxes qui se présentent comme suit :

	Année 2012	Année 2013
Taxe habitation	14, 78 %	14, 78 %
Taxe foncière bâti	26, 61 %	26, 61 %
Taxe foncière non	47, 00 %	47, 00 %
bâti		

Le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes et fait savoir qu'ils devront justifier leur demande de projet pour une augmentation de subvention :

Club de gym : 400 €
Coopérative Scolaire : 760 €
Club de football : 950 €
Club de judo : 300 €
Club des aînés : 1 600 €
Forain Garnier : 280 €
Forain Mairesse : 410 €

Compte rendu de la commission bâtiments

Monsieur le Maire donne lecture du devis concernant la réalisation d'une dalle isolante pour la salle des fêtes d'un montant de 3059, 58 euros h.t, il est précisé que le démontage du parquet sera fait par les employés communaux, reste à savoir si on repose un parquet ou du carrelage, les travaux de la salle des fêtes débuteront mi-juin, les conseillers après avoir entendu lecture du devis donnent un avis favorable à l'unanimité pour la réalisation de la dalle, et autorisent Monsieur le maire à demander plusieurs devis pour la pose d'un carrelage ou pose d'un parquet, et ces devis seront étudiés lors d'une prochaine réunion.

Les conseillers indiquent de la nécessité de changer les radiateurs de la salle des fêtes, Monsieur le Maire va procéder à des demandes de devis.

Monsieur le Maire donne lecture du devis concernant le curage de la mare avec création d'un regard pour la récupération des boues d'un montant de 2560 euros h.t, il est indiqué que ce montant sera pris en charge à 70 % par la Communauté de Communes de, la pose de la bâche ainsi que l'aménagement sera réalisé par les employés communaux, les travaux débuteront fin juin, les conseillers après avoir entendu lecture du devis donnent un avis favorable à la réalisation de ces travaux.

Fin de séance : 22 h 35.

Les poubelles ont maigri de 78 kg/an par foyer

« L'augmentation du volume global des déchets ménagers n'est pas une fatalité, nous pouvons inverser la tendance! » commente une famille-témoin.

29 foyers du SMITOM du Plateau Picard Nord (Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères) ont testé pendant 2 mois des gestes, simples et concrets, pour réduire leurs déchets.

Cà s'est passé près de chez vous! Dans 17 communes du territoire dont la vôtre!

De petits gestes au quotidien comme choisir des produits avec moins d'emballage, préférer des sacs réutilisables, composter ses déchets de cuisine, apposer un « Stop Pub » sur sa boîte aux lettres...

Et les résultats parlent d'eux même :

une diminution de 15% des ordures ménagères, soit -36kg par habitant par an.

En 2 mois d'actions, ces familles ont :

Evité de jeter 239 bouteilles plastiques,

Evité de jeter 33 sacs plastiques jetables,

Evité de jeter 41 kg de publicités,

Composté 650 Kg de déchets organiques,

Evité 207 kg de déchets résiduels.

Félicitations aux 29 foyers volontaires !!

Leurs témoignages :

« La pesée des déchets, bien qu'un peu contraignante, permet de préciser l'idée qu'on peut avoir de la quantité de déchets jetés. Et donc de sensibiliser précisément famille et proches. »

« Cette opération a permis de nous sensibiliser à la réduction des déchets, de **réfléchir avant** de faire un geste répété plusieurs fois dans la journée : ouvrir sa poubelle pour y jeter quelque chose. Si cela permet de réduire les coûts de fonctionnement de la structure, elle aura atteint son objectif. »

Grâce à cette opération et au retour d'expérience des foyers-témoins, le SMITOM va mettre en place des actions pour susciter une prise de conscience des citoyens et favoriser le passage à l'acte qui permettra une réduction des déchets ménagers.

Prochaine étape : le recrutement de guides composteurs!

Vous êtes intéressé, vous souhaitez plus de renseignements? Contactez le SMITOM:

SMITOM du Plateau Picard Nord

03 22 32 63 63

Smitom.ppn@orange.fr





Traditions d'ici

Petites nouvelles de vos grands parents

Saviez vous ce qu'ils faisaient en 1881?

Tisseurs	140	Journaliers	48	
Cultivateurs	35	Ménagers	16	
Rentier	11	Domestiques	10	
Couturière	6	Mercière	1	
Lingère	1	Grainetier	2	
Meuniers	2	Boulanger	1	
Laitiers	2	Coquetier	1	
Charcutiers	2	Berger	2	
Charpentiers	2	Cantonniers	4	
Cordonniers	3	Charron	1	
Bourrelier	1	Maçons	4	
Curé	1	Rempailleur	1	
Instituteurs	3	Bonne	1	
Marchand de porcs	1	Marchand de moutons	1	
Garde champêtre	1	Tourneur sur bois	1	
Chaufournier	1	(nécessaire à la fabrication du mortier	de	
chaux				
dont on fait le torchis)				
Cafetiers	9 (dont 2 cafés-épiceries)			

extrait du livre de Jeannine et Claude Verdier "gens de Vaux et Frémont "

Souvenirs, souvenirs... 132 ans plus tard, le village a beaucoup changé...Est-ce cela l'évolution ?

Joëlle CHADAL





Malaurie DARRAS: Brevet des collèges

Antoine TARRATTE : Baccalauréat
Laurane CARDON : Baccalauréat
Méline BRANDICOURT : Baccalauréat

Stéphane SEUL: CAP chauffeur-routier

Julie DEVAUCHELLE: Master LLCE anglais mention assez bien

CAPES externe anglais

Adeline LELEU: Diplôme d'architecte

Florent BORDERIOUX : BTS

En cas d'oubli, merci de prévenir la mairie

Mariages

le 16 mars : Freddy CLERE & Michèle SAUVADET

le 25 mai : Jean-François HORDE & Karen MUSELET

le 29 juin : Mickaël SELLIER & Amandine LEREDDE

le 24 août : Maxime GRIOCHE & Pauline CHANEL

Naissance

Ashley CONSEIL, le 02 juillet 2013



Les inscriptions sur les listes électorales se font jusqu'au 31 décembre 2013.

Le recensement militaire est obligatoire pour tous les jeunes (garçons et filles) venant d'avoir 16 ans, les inscriptions se font en mairie

RAMASSAGE DES DECHETS VERTS

Attention: Derniers passages

Jeudi 26 septembre Jeudi 10 octobre Jeudi 24 octobre Jeudi 07 novembre

Remerciements

Je tiens particulièrement à remercier Mr Alain Caussin, rédacteur en chef du TAMBOUR qui gère de main de maître depuis le début du mandat la rédaction de notre journal. Je n'oublie pas Mr Jocelyn Nourtier qui gère aussi la mise en page et effectue régulièrement des recherches approfondies et y consacre beaucoup de son temps.

D'autres rédacteurs méritent aussi mes remerciements : Me Brigitte Acuna, Me Joëlle Chadal, Mr Michel Carré, Mrs François Dendeleux et Gérard Wermert, Me Linda Lacorde, Présidente de l'association des parents d'élèves ainsi que les enseignants, et François Mordacque, Président du club des Val'Heureux.

Encore une fois Bravo à vous toutes et à vous tous pour votre implication sans faille

Le Maire Daniel LELEU





L'enseignement n'est pas un métier comme les autres. Il était pour Hélène, DEMERCASTEL la voie, la vocation de transmettre le savoir à des générations successives, mission fondamentale si l'on veut bien se souvenir qu'elle consiste à les projeter dans l'aventure de la vie à découvrir, à orienter, à construire!

Merci Hélène, nous vous souhaitons une excellente retraite, paisible et néanmoins active.

Alain









Pour des séances de gymnastique douce en musique animées par Stéphanie du comité départemental d'Éducation Physique dans le Monde Moderne (EPMM) pour :

échauffement en salle ou à l'extérieur selon le temps renforcement musculaire avec ou sans matériel aux beaux jours marche à l'extérieur relaxation ou danse



Dans la salle des fêtes, tous les jeudis soir de 19H15 à 20H15 du 2ème jeudi de septembre à fin juin

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Brigitte Acuna, Responsable du Club au 03 22 51 99 84 (après 19 heures)





Un syndicat mixte est une union de collectivités de natures différentes constituée dans le but de mieux exercer une partie de leurs compétences et de mutualiser certains services communs. Il est dirigé par un comité syndical composé de représentants élus et présidé par Jean-François VASSEUR, vice président d'Amiens Métropole.

Somme Numérique a reçu délégation de compétence de ses membres en matière d'aménagement numérique du territoire. Cela signifie qu'il les représente dans la mise en œuvre d'une politique concertée autour de l'objectif de donner au département, à ses habitants et à ses territoires les meilleures chances de bénéficier des services utilisant les réseaux de communications électroniques et en premier l'Internet à haut débit. Pour cela il a construit un réseau ouvert d'initiative publique en fibre optique, qui est loué aux opérateurs de télécommunications et est utilisé par les collectivités membres de Somme Numérique.

Parallèlement Somme Numérique propose à ses membres des services mutualisés pour l'achat des prestations de télécommunications et pour les usages des technologies de l'information et de la communication dans l'administration et l'enseignement Somme Numérique loue aux opérateurs de télécommunications son réseau de fibre optique pour offrir aux particuliers, aux entreprises et aux administrations du département des services compétitifs et innovants.

Pour les particuliers il s'agit d'avoir accès aux offres dites « dégroupées ». Somme Numérique a également reçu mission du Conseil général de la Somme d'assurer aux particuliers un accès à Internet haut débit par le programme NRA ZO et l'aide à la connexion satellitaire. Pour les entreprises et les administrations il s'agit d'avoir accès aux meilleures offres en haut ou très haut débit. Somme Haut Débit, filiale de France Télécom Orange a reçu pour mission de commercialiser le réseau pour ces publics. Somme Numérique assure la gestion des informations géographiques, le financement des investissements, la direction des travaux d'extension.

Les sites publics des membres peuvent être raccordés au réseau de fibre optique public ou dégroupés par les équipements du syndicat.

Dans les années à venir, Somme Numérique vise l'arrivée à terme de la fibre optique chez tous les utilisateurs actuels du réseau téléphonique.

En 2011, Somme Numérique a mis en place le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Somme. L'objectif est d'atteindre d'ici 10 ans une couverture de 70 % des logements par le Très Haut Débit (fibre optique) avec pour tout le département un débit minimum garanti de 10 Mbps. En 2012 un programme d'investissements portant sur la période 2012/2017 a été adopté.



les employés communaux en action

Depuis le début de l'année

On ne le sait pas toujours, mais les deux employés communaux ne chôment pas. Ils fournissent un travail quotidien dans l'intérêt de notre village et de ses habitants en leur offrant des services de qualité dont notre commune peut être fière.

Un grand nombre de travaux ont été réalisés depuis le début de l'année par Jean-François et Florent améliorant ainsi notre qualité de vie :

- Pose des décorations de noël
- Préparation des jeux de Vaux et Frémont et leur installation
- Le rangement et l'aménagement du local
- La réparation des grilles de la mairie
- La distribution de tracts et courriers à Frémont
- La préparation de la salle de réunion
- La révision et l'hivernage du matériel
- Nettoyage régulier de la salle des fêtes de Frémont
- Montage de la serre communale
- Mise en peinture du Christ
- Le déneigement
- Le montage et démontage des barnums
- Le démontage du parquet de la salle des fêtes
- La peinture de la chapelle rue Ste Anne
- La repose de la croix de Frémont
- Le balisage du cimetière
- L'installation du chalet de Frémont
- ..

- Le ramassage des détritus
- Entretien de la Cavée
- La taille des végétaux
- La préparation des terrains et massifs
- La pose de bâches sur les massifs
- La pose des rondins aux massifs
- La création et l'entretien des massifs
- Les semis
- La plantation des fleurs , rosiers et arbustes
- La mise en place des copeaux aux massifs
- Le désherbage du cimetière et des rues
- Le nettoyage de la mare de Frémont
- Le débroussaillage des talus
- Le traitement des trottoirs
- L'arrosage
- La tonte des pelouses
- L'entretien du tour de ville
- L'élagage
- •••







Pas si lointains!



Merci de bien vouloir déposer vos articles pour le prochain TAMBOUR pour le 15 janvier 2014 à l'adresse suivante :

efpe@hotmail.com



La Sibérie Valoise

Neige à Vaux mars 2013 (petit rappel)



Luge à Vaux (sortie de la rue du Bout de Magnier)



Rue Chavette





Rue de l'épinette



Vers Flesselles

31





Le bilan de nos manifestations est encore très positif cette année, le nombre de nos adhérents progresse régulièrement, si vous souhaitez vous joindre à nous, la cotisation reste à 10 euros, nous saurons vous accueillir avec vos propositions, vos idées et notre convivialité.

Calendrier des manifestations prévues :

- Samedi 28 septembre 2013 : Organisation de la course cycliste
- Dimanche 29 septembre 2013 : Ouverture d'un bar de 16h00 à 20h00 sur la place du village
- Samedi 26 octobre 2013 : Visite du Louvre à Lens
- Samedi 9 novembre 2013 : Concours de manille à partir de 16h00, salle des fêtes de Vaux
- Samedi 7 décembre 2013 : Assemblée Générale Ordinaire
- Samedi 8 février 2014 : Concours de manille à partir de 16h00, salle des fêtes de Vaux
- Mardi 25 février 2014 : Visite du salon de l'agriculture porte de Versailles à Paris
- Samedi 8 mars 2014 : Karaoké avec repas à la salle des fêtes
- Courant mai 2014 : Visite des hortillonnages, déplacement en voiture particulière.

Le 25 Mai 2013, 42 inscrits ont participé à une sortie qui les a emmenés à HONFLEUR et à FECAMP. Dans un premier temps, il était proposé une balade découverte du très joli port de Honfleur avec ses boutiques, ses restaurants et ses rues adjacentes où l'on peut admirer de superbes maisons normandes, le site attire quantité de peintres amateurs et professionnels depuis des décennies. Une promenade en bateau dans l'estuaire de la Seine nous a permis de remonter le fleuve, de passer sous le pont de Normandie et d'apercevoir le viaduc de Tancarville. Le retour se faisant en suivant la rive opposée, offre une vue sur le port du Havre, les hauteurs de la ville et la réserve naturelle. Une pause restauration très appréciée s'est naturellement imposée, pour la digestion un petit bout de route pour arriver à Fécamp, où nous avions rendez-vous au Palais de la Bénédictine pour une visite guidée. Magnifique construction d'inspiration gothique et renaissance connue comme étant le seul lieu d'élaboration de la fameuse liqueur; on peut y admirer les alambics de cuivre martelé, les caves où reposent les foudres de chênes centenaires, mais aussi un musée d'art sacré qui présente une collection exceptionnelle de peintures, de sculptures, d'émaux, de manuscrits et de ferronnerie. A la fin de la visite, une dégustation a été offerte aux visiteurs. L'heure du retour ayant sonné, il a bien fallu regagner nos pénates, après une journée bien remplie associant le plaisir et la culture.

Le 13 Juillet la municipalité de VAUX EN AMIENOIS a organisé la marche aux lampions suivie du feu de joie, puis du superbe feu d'artifice, beaucoup d'habitants étaient présents et ont apprécié cette soirée.

L'associations a pris en charge le repas de fête du 14 Juillet, 120 personnes se sont retrouvées à table pour cet évènement, au menu : crudités, melon au porto, cochon grillé, fromage et fruits. Le petit manège mis à disposition des enfants par la Commune a eu beaucoup de succès.

L'organisation d'un tel évènement demande beaucoup de bonne volonté de la part des membres du club et des ses bénévoles, et

fort de notre expérience nous ferons encore mieux la prochaine fois.

Merci à tous pour votre participation, votre disponibilité et votre aide.

Le Président

Francis MORDACQUE





Le plateau sportif est ouvert

Élus et habitants ont assisté à l'inauguration du plateau sportif. Un bel équipement qui permet la pratique de différents sports.



Daniel Leleu (avec les ciseaux) a également remercié Monsieur et Madame Fontaine qui ont permis à la commune d'acquérir le terrain entre la salle des fêtes et l'espace de jeux.

Pour cette inauguration, le maire Daniel Leleu était entouré d'élus et d'habitants. Mais avant de couper le ruban, il a tenu à rappeler : « comme je l'avais programmé au début de mon mandat, cette réalisation ambitieuse a vu le jour dans les temps impartis et comme l'école était la priorité, cette réalisation va de pair avec la rénovation en 2011 de notre école et offre ainsi un support pédagogique à la pointe du progrès » a insisté le premier magistrat.

Il faut dire que la réalisation de ce plateau sportif tombe à pic. Dans quelques mois en effet, à la rentrée 2014, la réforme sur le rythme scolaire sera effective. Ce terrain de sport profitera alors pleine« En mettant en place ce plateau, vous participez à développer la pratique sportive »

Christian Manable, conseil général

ment aux enfants souhaitant pratiquer handball, basket, football, tennis, etc. Ce terrain sera également et immédiatement à la disposition des élèves.

Le président du conseil général, Christian Manable, a lui rappelé qu'« un peu plus de 43 500 € ont été accordés à la communauté de communes de Bocage Hallue, dans le cadre du contrat d'investissement département territoire, pour l'aménagement de ce plateau sportif. Car en mettant en place ce plateau, vous participez à développer la pratique sportive certes la rencontre - bien évidemment - mais également l'attractivité de votre commune et de votre communauté de communes ». Ce projet a été financé à hauteur de 25% par les collectivités suivantes : la municipalité, la Région, le Département et la communauté de communauté de communes.

Les discours de chacun prononcés et le ruban bel et bien coupé, la réception a pu démarrer. Un groupe de jazz avait été convié pour l'occasion.



A la date du 8 juin 2013 était reconnue au Journal Officiel, la création de

« LA FREMONTOISE ».

L'association du hameau de Frémont venait de naître.

Notre but est donc de développer l'entraide entre les villageois, l'animation, la culture, les activités sportives et associatives du hameau ; de mieux se connaitre, de se retrouver, de partager diverses activités.

> Présidente : Joelle CHADAL Vice-Président : **Bernard BRUNET** Trésorière : **Martine BRUNET** Trésorier-Adjoint : Sébastien CARRE Secrétaire : **Christelle VELLA** Christèle HECKMANN Secrétaire-adjoint :

Dès à présent, nous proposons quelques animations :

Atelier déco de Noel (Salle des fêtes de Frémont)

7 décembre 2013



Galette des Rois

12 janvier 2014



Expo photos d'hier et d'aujourd'hui

13 avril 2014



Assemblée générale

23 mai 2014



Concours de pétanque

18 mai 2014



7^{ième} Apéro du Hameau

22 juin 2014

Si la Galette des Rois, l'Apéro du hameau et l'A.G resteront dans le cadre de Frémont, l'atelier déco Noel, l'exposition photos et le concours de pétanque seront ouverts à l'ensemble du village et du Hameau.

Alors, venez nous rejoindre, nous vous attendons

Notre première manifestation, le sixième apéro du hameau (le cochon et le lapin!) s'est déroulée sous un radieux soleil avec 74 convives jusqu'au bout de la nuit.



Téme balade en MEHARI - Méhari Club De France Vaux en Amiénois 1er septembre 2013















Depuis, 2008 ! Chaque dernier weekend d'août dans la Somme, le rendez vous est fixé à Vaux en Amiénois. Pour la balade campagnarde de l'antenne régionale Picardie du Méhari Club de France.

Cette Année 2013! L'année des 45 ans de la Méhari, le dimanche 1^e septembre, 36 équipages sont arrivés de la Belgique, du Pas de Calais, de la région Parisienne, de L'Eure, de la Manche, du Loir et Cher! Et une grosse partie de la Somme. Pour participer à cette balade qui cette année nous a fait parcourir la campagne autour d'Amiens, presque 100 kms de petites routes communales ou chemins de terre au programme de cette journée!

La journée a bien démarré sous un ciel entre petits nuages et soleil, après avoir déjeuné d'un petit café et croissant ! A 10h30 le départ officiel est donné, mais 5 kms plus loin une Méhari tombe en panne de batterie, dommage elle retourne à Vaux, et son chauffeur Mr le Maire fera la route avec moi l'organisateur ! Pendant ce temps la bande de Méhari nous a attendue bien sagement dans un chemin de terre.

Après, un petit souci de route barrée! Pas prévu dans le roadbook, de bobine qui lâche, nous sommes bien arrivés au parc du Petit Château de Dury les Amiens, où tout le monde a pique-niqué et les enfants se sont défoulés sur l'aire de jeux.

Ensuite départ de la partie après midi, avec encore plus de petits chemins les participants ont bien mangé de la poussière, et bien aimé ce type de parcours, la météo était encore plus agréable avec un très beau soleil qui ne nous a pas quitté de la journée.

Vers 17H30, retour à la salle des Fêtes de Vaux en Amiénois, où nous avons fait une petite photo souvenir un peu spéciale pour le concours Miss Méhari, organisé par le Méhari Club de France pendant la période estivale, toutes les femmes et petites filles ont posé pour cette photo souvenir!

Ensuite tout le monde a goûté et dégusté le verre de l'amitié, en même temps a eu lieu le tirage de la tombola offerte par le 2cv Méhari Club de Cassis, a fait des heureux!

Je remercie tous les participants venus de très loin ou moins loin! Pour cette belle journée à rouler en Méhari! je remercie Mr Leleu, Maire de Vaux en Amiénois pour l'aide qu'il apporte chaque année, à Mr Georges Marques pour les cadeaux de la tombola du 2cv Club de Cassis, et aussi à Mr Thierry Censier, Président du Méhari Club de France et une pensée à notre ami Alain Roth qui nous a quitté Brutalement en 2012 lui qui n'avait jamais raté une Balade Méhari de la Somme depuis sa création. Merci également à Jocelyn Nourtier, le concepteur de notre affiche et à son diaporama photos de la Balade 2013 sur le site de Vaux en Amiénois.

Je vous donne déjà rendez-vous le dernier Weekend d'août 2014, pour la 7^e édition l

Jérôme Dupont antenne régionale MCDF de la Somme



VAUX-EN-AMIÉNOIS

Cattolica Eraclea

LA SICILE AUTREMENT

Je me suis rendu cet été avec ma famille en SICILE pour répondre à l'invitation d'un ami sicilien qui se nomme GIRO-LAMO RIZZUTO et qui a travaillé pendant 20 ans dans le domaine de la restauration à AMIENS.

A mon grand étonnement, mon ami italien parle aussi bien français que picard. Il y a 5 ans Girolamo est rentré en Sicile, précisément dans sa ville natale de CATTOLICA ERACLEA qui compte un peu plus de 5000 habitants et se situe dans le Sud de la Sicile.

Une ville magnifique, typique, authentique où l'on vit comme chez nous il y a 50 ans.

Cette ville située à proximité de la mer méditerranée est distante de 7 Kms de la Baie de Minoa Eracléa; on tombe tout de suite sous le charme de cette région encore peu touchée par le tourisme et où le coût de la vie est encore très bas.

Lors de notre séjour, j'ai été invité officiellement par Monsieur NICOLO TERMINE, Maire de CATTOLICA ERA-CLEA, accompagné d'une partie du Conseil Municipal et par le Docteur GIACOMO SALVATORE SPOTO, Président de l'office du tourisme ainsi que par le Commandant des Carabinieri.

Lors de cette réunion, nous avons présenté chacun notre commune et ensuite envisagé de faire un jumelage entre nos deux localités.

Ce jumelage pourrait avoir de multiples avantages pour nous. Des échanges culturels avec les écoles, des rencontres placées sous le signe de la fraternité, mais également la possibilité pour chacun d'entre nous de découvrir cette magnifique région à des tarifs vraiment alléchants.

Ceci n'est qu'un projet que je soumettrai au Conseil Municipal mais j'aimerai également avoir votre avis au sujet de ce jumelage qui n'aurait aucun impact financier au niveau de la Commune.

Voici quelques photos qui illustrent notre passage en Sicile

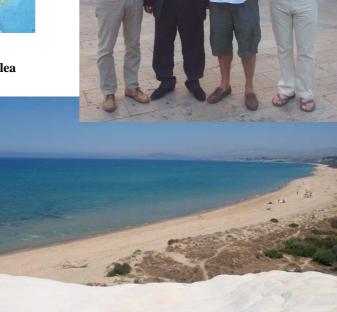
Daniel LELEU





NICOLO TERMINE Maire de Cattolica Eraclea







Course Cycliste

PROGRAMME



Samedi 28 Septembre

14 h 00 : Traditionnelle course à vélo ouverte à tous (petits & grands)

Venez nombreux

Chaque concurrent sera récompensé

Inscriptions devant la Mairie

Participation gratuite

Rendez-vous pour le départ à 14 h 30

- 1 tour pour les 4 et 6 ans (petit circuit)
- 2 tours pour les 7 à 11 ans (petit circuit)
- 3 tours pour les 12 à 15 ans (petit circuit)
- 4 tours pour les 15 à 35 ans (petit circuit)
- 2 tours pour les membres du Conseil Municipal et les adultes « volontaires » 35 ans et au-delà

Dimanche 29 Septembre

Attractions foraines sur la place du village

Lundi 30 Septembre

Tours gratuits pour les enfants à partir de 18 h 00.



Pour fêter la cinquième année, c'est le circuit du souvenir qui a été choisi!





L'émotion est au rendez-vous...



Motards





Et pour achever la journée, anniversaire oblige, nous avons terminé par un repas bien sympathique à la chapelle de Frémont !!!

Alain



Remise de 10% sur votre contrôle technique sur présentation du tambour

HECKMANN DEMENAGEMENT **Déménagements - Transports - Garde Meubles**

9 rue d'en Haut FREMONT 80 260 VAUX EN AMIENOIS Z.A. Chemin du Grand Riez MW 80330 CAGNY WEMPLE PENNANCH DE CONTROLL DE CONTRO

ortable: 06.08.34.47.15 / 06.08.99.13.74

www.heckmann-demenagement.com







4. rue Allart 80000 Amiens Tel: 03 22 91 26 06

6 Place Max Lejeune 80100 Abbeville Tel: 03 22 19 13 44



BOISSONS AMIENOISES

S.A.R.L.

Bières — Eaux minérales — Vins

LIVRAISON A DOMICILE

TEL: 03 22 89 32 10

466 av 14 Juillet 1789

80000 AMIENS



Installation de votre **CUISINE** SALLE DE BAIN ou de votre PLACARD

Agencement FAVIOT Patrice Vaux en Amiénois

Tel/Fax: 03.22.40.41.67 Mobile: 06.20.72.71.58

Merci de privilégier nos annonceurs chez qui le meilleur accueil vous sera réservé.



